

**AVIS DE VACANCE DE POSTE**  
**INTERNE/EXTERNE**  
**MÉDECIN APTITUDE**

**Lien hiérarchique fonctionnel métier** : L'agent est placé sous l'autorité du médecin chef

**Direction / groupement / service de rattachement** : SDSSM

**Identification :**

- Filière : Sapeur-pompier professionnel
- Catégorie : A
- Grade maximum <sup>1</sup>: Médecin Hors-Classe
- Résidence administrative : St Brieuc
- Activité : sédentaire
- Poste à temps plein avec possibilité de temps partiel

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor (SDIS 22), établissement public autonome, participe à la politique de Sécurité Civile. A ce titre, l'établissement assure la sécurité de près de 600 000 costarmoricains notamment en matière de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence aux personnes, et concourt à la protection des biens et de l'environnement ainsi qu'à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels. Afin de mener à bien ces missions, le SDIS 22 est composé de 2800 agents (sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, personnels administratifs, techniques ou spécialisé).

**Missions principales :**

1. Le médecin est chargé d'assurer l'exercice de la médecine professionnelle et d'aptitude des sapeurs-pompiers ainsi que de la surveillance de la condition physique des sapeurs-pompiers.
2. Il participe à l'élaboration du projet de service de la sous-direction santé dans son domaine d'expertise

**Activités principales :**

- Mission santé au travail :
  - ✓ Il gère l'activité fonctionnelle « santé au travail », en lien avec la plateforme aptitude
  - ✓ Il développe une démarche d'amélioration de qualité des examens médicaux, met en place et réalise le suivi des indicateurs
  - ✓ Il participe à l'organisation de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers
  - ✓ Il réalise des visites médicales d'aptitude.
  - ✓ Il assure la mise en œuvre et le suivi des programmes de prévention.
- Missions opérationnelles :
  - ✓ Il pourra participer aux activités opérationnelles de la sous-direction santé
- Mission formation
  - ✓ Il délivre de la formation dans son domaine de compétences

---

<sup>1</sup> Le grade maximum est soumis au respect des règles de nominations et des quotas réglementaires internes au SDIS22

### **Nous attendons les compétences suivantes :**

- ✓ Diplôme de docteur en médecine,
- ✓ Bonne connaissance des SDIS,
- ✓ Connaissance et application de la réglementation liée à son métier,
- ✓ Connaissance des règles de gestes et postures,
- ✓ Connaissance des logiciels, matériels et des techniques nécessaires à l'exécution de ses missions,
- ✓ Capacités d'organisation et d'animation,

### **Régimes de service :**

- Horaires réguliers avec amplitude variable en fonction des obligations de service
- Possibilité de travail les week-end (samedi)
- Possibilité de déplacement sur le département

### **Moyens :**

- Ordinateur portable
- Téléphone de service
- Bureau
- Outils de bureautique
- Logiciel métier

Le dossier de candidature composé d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé et de la dernière situation administrative, devra être adressé au plus tard le **15 FEVRIER 2023** dernier délai à :

Monsieur le Président du Conseil d'Administration  
Service Départemental d'Incendie et de Secours

A l'adresse suivante : [recrutement@sdis22.fr](mailto:recrutement@sdis22.fr)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Médecin-Colonel Jean-Jacques PERRON au 02.96.75.98.06.